

Avis émis le : **27-10-2006**
Numéro du dossier : **A06-CDNNDG-14**

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Conseil du patrimoine de Montréal
Personne contact :
Adresse : 303, rue Notre-Dame E, 1^{er} étage
Bureau 1.150
Arrondissement :
Code postal : H2Y 3Y8
Téléphone : 514-872-4055
Télécopieur : 514-872-2235
Courriel : cpm@ville.montreal.qc.ca

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Place Concorde
Adresse : 3355, chemin Queen-Mary
Arrondissement : Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial : Arrondissement historique et naturel du mont Royal AHNMR
- Municipal : Site du patrimoine du mont Royal
- Fédéral :
Autre reconnaissance :

NATURE DES TRAVAUX

Remplacement de portes et de fenêtres de balcon sur un immeuble de 199 logements.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Suivant l'analyse des documents transmis par l'arrondissement le 24 octobre 2006, le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au travaux de remplacements des portes et fenêtres présenté.

Toutefois, le Conseil souhaite appuyer l'importance du suivi pour l'ensemble des phases de remplacement afin de s'assurer de l'uniformité des travaux sur les quatre faces du bâtiment.



La présidente

Le 27 octobre 2006